



Patented
Medicine Prices
Review Board

Conseil d'examen
du prix des médicaments
brevetés

**DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT LA *Loi sur les brevets*, L.R.C. 1985, ch. P-4,
dans sa version modifiée**

**ET DANS L'AFFAIRE INTÉRESSANT Alexion Pharmaceuticals Inc.
et son médicament « Soliris »**

**ORDONNANCE CONCERNANT LE CALENDRIER DE LA CONFÉRENCE
PRÉPARATOIRE ET LE CONTRE-INTERROGATOIRE DES AUTEURS DES
AFFIDAVITS**

Décision rendue par le Panel d'audience sur la base de la conférence de gestion d'instance et des observations écrites et orales afférentes présentées par les parties.
Date de l'ordonnance : 1^{er} mai 2015

1. COMPTE TENU de la conférence de gestion d'instance du 29 avril 2015 et des observations écrites et orales afférentes présentées par les parties.

LE CONSEIL STATUE QUE :

1. La Conférence préparatoire à l'audience, en application de l'article 23 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés* (les « **Règles** ») se déroulera en personne à Ottawa, les 22, 23 et 24 juin 2015.
2. Les parties qui demandent au Panel un redressement aux termes de l'article 25 des Règles doivent signifier et déposer les documents afférents à leur demande conformément à l'article 10 des Règles, d'ici le 15 mai 2015 à 17 h (heure de l'Est).
3. Les documents de réponse doivent être déposés conformément à l'article 10 des Règles, d'ici le 29 mai 2015 à 17 h (heure de l'Est).
4. Les documents de réponse doivent être déposés conformément à l'article 10 des Règles, d'ici le 5 juin 2015 à 17 h (heure de l'Est).
5. Les parties sont autorisées à contre-interroger les auteurs des affidavits déposés conformément à l'article 25 des Règles, et les transcriptions des contre-interrogatoires en question devront être signifiées à toutes les parties et

déposées auprès du Conseil d'ici le 17 juin 2015 à 17 h (heure de l'Est). Pour plus de clarté, cette disposition ne s'applique pas à l'affidavit de M. Lun dont le contre-interrogatoire figurera au titre des questions examinées dans le cadre de la conférence préparatoire à l'audience.

FAIT à Ottawa, le 1^{er} mai 2015

Version originale signée par

Signé au nom du Conseil par
D^r Mitchell Levine

AVOCATS/REPRÉSENTANTS

Pour le personnel du Conseil :

Parul Shah
David Migicovsky
Chris Morris

Pour l'intimée :

Alan West
Malcom Ruby

Pour la Colombie-Britannique :

Barbara Walman
Sharna Kraitberg